ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 83783

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les difficultés des carrossiers réparateurs. Par le biais des conventions d'agrément, ces professionnels dépendent fortement des conditions que leurs imposent les assureurs bien que le client demeure l'automobiliste. Ils souhaiteraient, alors, la mise en place d'une table ronde avec les assureurs en vue d'établir des rapports équilibrés entre les différents intervenants de ce secteur d'activité. Il désirerait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur cette question et lui demander de bien vouloir lui préciser si d'éventuelles mesures sont envisagées.

Données clés

Auteur : M. Laurent Hénart
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83783
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 666